

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France

Décision du 27 JAN. 2015
portant désignation des membres du CHSCT spécial Musées

La directrice, chargée des musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de la culture ;

Vu la décision fixant la composition du CHSCT spécial Musées du 10 décembre 2014 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres représentant l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

- la directrice, chargée des musées, ou son représentant ;
- le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés membres titulaires représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Madame Élise DUTARTE.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Madame Nathalie RAMOS ;
- Monsieur Jean-Pierre PINSON ;
- Monsieur Pedro BOUROUH ;
- Monsieur Max RAYMOND.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Monsieur Jean-François PORCHER ;
- Madame Nathalie LENORMAND ;

Article 3

Sont nommés membres suppléants représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Non désigné.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur Claude WENZLER ;

- Monsieur Didier ANTONINI ;

- Monsieur Jean-Louis NEE ;

- Madame Cécile RANVIER.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Warda BALAH CHIKHA ;

- Monsieur Jean-Christian PERRIER.

Article 4

La directrice, chargée des musées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le 27 JAN. 2015

La Directrice chargée des musées de France



Marie-Christine LABOURDETTE